



Info-Soutien

20 février 2020

Vallée-du-Suroît

Rappel Planificateur

Dernière chance pour commander votre planificateur 2020-2021.

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 24 février pour commander votre planificateur auprès de la personne déléguée de votre établissement ou de la personne responsable du courrier syndical. Dépêchez-vous d'aller la voir pour lui signifier votre intérêt à recevoir votre exemplaire.

Veillez noter que pour des raisons écologiques évidentes, vous ne recevrez pas de planificateur dans votre établissement si vous n'en faites pas la commande.

Congés : Affaires personnelles (5-3.47)

Sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant, toute salariée ou tout salarié bénéficiant du paragraphe A) de la clause 5-3.40 peut utiliser jusqu'à deux (2) jours par année pour affaires personnelles moyennant un préavis à la commission d'au moins vingt-quatre (24) heures.

Les jours ainsi utilisés sont déduits du crédit de sept (7) jours obtenus par application du paragraphe A) de la clause 5-3.40 et, après épuisement de ceux-ci, ils sont déduits des autres jours monnayables au crédit de la salariée ou du salarié.

Les jours prévus au premier alinéa de la présente clause doivent être pris par demi-journée (½) ou journée complète.

Renseignement en milieu de travail (SIMDUT)

Les questions fournies ont pour but d'encourager les concierges à s'approprier les renseignements et à les intégrer à leur milieu de travail. Cette façon de faire renforce le message que la santé et la sécurité au travail n'est pas seulement pour les «travailleurs», mais touche aussi toutes les personnes présentes sur le lieu de travail. Ces renseignements devraient être placés dans un cartable disponible dans tous les établissements.

Voici les questions à se poser lorsqu'on utilise un (nouveau) produit :

1. Quels sont les dangers que présente le produit ?

Le travailleur doit pouvoir lire et comprendre l'étiquette et la fiche de données de sécurité ainsi qu'être conscient des effets nocifs éventuels des produits utilisés.

2. Où pouvez-vous trouver des renseignements sur les dangers ?

3. Lors de l'utilisation d'un nouveau produit, que devez-vous savoir ?

- Nom du produit
- Comment ce produit est-il utilisé (est-ce que son utilisation correspond à la fiche de données de sécurité) ?
- Quels sont les pictogrammes de dangers et les classes/catégories de danger représentées ?
- Quelles sont les mentions de danger ?

e) Quels types de précautions faut-il prendre ?

4. Comment utiliser les produits de façon sécuritaire ?

- Quelles sont les meilleures mesures pour l'utiliser ?
- Y a-t-il des méthodes de travail mises en place pour assurer une manutention et un stockage sécuritaires ?
- Est-il nécessaire d'utiliser de l'équipement de protection individuel ?
- Êtes-vous formé pour intervenir en cas de libération accidentelle du produit ?

5. Que peut-on faire en cas d'urgence ?

- Où se trouve la trousse de premiers soins ?
- Que faire si le déversement ou la libération accidentelle d'un produit est trop important ou trop dangereux pour être géré ?
- Que fait-on avec les déchets ?
- Qui sont les secouristes et où les joindre ?
- Où se trouvent le bassin oculaire et les douches d'urgence ?
- Où sont les extincteurs ? Comment s'en sert-on et quand ne pas les utiliser ?

Suite au verso



Info-Soutien
tél. : 450-371-7407
télécop. : 450-371-7004

syndicatchamplain.com

Renseignement en milieu de travail (SIMDUT) (suite)

g) Où se trouve l'avertisseur d'incendie ? Où se trouve la sortie à partir de l'aire de travail ?

h) En cas d'évacuation, où se trouve le point de rencontre à l'extérieur de l'immeuble ?

6. Où peut-on trouver plus de renseignements ?

a) Y a-t-il des étiquettes sur tous les produits dangereux ?

b) Où se trouvent les fiches de données de sécurité ? Sont-elles accessibles et faciles à obtenir ? Sont-elles disponibles en version électronique (sur ordinateur) ou

en version imprimée dans un cahier (papier) ?

c) Avec qui devez-vous communiquer sur les lieux de travail si vous avez des questions sur les produits ?

Le personnel d'entretien doit connaître les procédures et les mesures de précaution à prendre avant de commencer à travailler avec de l'équipement. Il doit s'assurer d'entretenir les aires de stockage pour détecter tout indice de fuite ou de dommages et de veiller à ce que les produits soient étiquetés correctement.

Rappel : Consultation congrès

Avez-vous rempli la consultation sur le site du Syndicat en préparation du #congrèschamplain2020 ?

Pour préparer le 36^e congrès et les enjeux qui y seront débattus, ce sont tous les membres de Champlain qui sont mis à contribution. Que vous soyez des personnes déléguées dans les établissements, que vous soyez militants ou non, vous avez un rôle à jouer pour que nous adoptions, ensemble, des orientations qui nous ressemblent ! La parole est à vous !

Merci de prendre 5 minutes de votre temps pour orienter les trois prochaines années de votre Syndicat.

Pour le lien vers le questionnaire et toutes les informations sur le congrès, rendez-vous à syndicatchamplain.com/congres/.



La retraite, ça se prépare!

Votre retraite arrive au cours des 5 prochaines années ?

Vous aimeriez connaître approximativement les montants qui vous seront versés par Retraite-Québec? Je vous invite à prendre rendez-vous avec moi au bureau du Syndicat pour une session individualisée. Lors de cette courte rencontre de 30 minutes, nous regarderons ensemble les différents scénarios envisageables pour une retraite agréable. J'en profiterai pour vous présenter le régime d'assurances complémentaires disponible par le biais de L'AREQ.

Pour vous préparer à cette rencontre, vous aurez besoin des deux documents suivants :

1. État de participation du RREGOP

1-800-463-5533

2. Relevé de participation du RRQ

1-800-463-5185

Prévoyez quelques semaines d'attentes avant la réception de ceux-ci.

Faites-moi parvenir votre état de participation du RREGOP ainsi que le relevé de participation du RRQ une semaine avant notre rencontre afin que je prépare les scénarios de retraite qui pourraient vous intéresser.

Au plaisir de discuter retraite avec vous !

Sébastien Campbell,
conseiller en relations de travail

Avez-vous entendu notre

PUB RADIO

sur les ondes du 98,5 FM et de la Radio Circulation 730 am?



« CET EMPRESSEMENT À IMPOSER LE BÂILLON, EST-CE QUE C'EST AUSSI CE QUI ATTEND LE PERSONNEL DE L'ÉDUCATION POUR LA NÉGO, MONSIEUR LE MINISTRE ? »

PARCE QU'AVEC LES OFFRES QUE VOUS AVEZ DÉPOSÉES, C'EST TOUT UN MARATHON QUI NOUS ATTEND ! »



Info-Soutien
tél. : 450-371-7407
télécop. : 450-371-7004

syndicatchamplain.com